1 Introduction
2 Analyse des dangers : msdsrandohd32-fr
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Huile minérale très raffinée (C15 - C50)
2.5.2 Alkylphénol
2.5.3 Alkylphénol alkylé
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit msdsrandohd32-fr
Company	Chevron Belgium NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **msdsrandohd32-fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : msdsrandohd32-fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **msdsrandohd32-fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Chevron Belgium NV
État physique	liquide
Forme	(pas de poudre, grains, granulés ou pête)
pH	Non disponible
Usage	Huile hydraulique
Date FDS	2015-03-19

La FDS date du 2015-03-19. Elle a donc 11 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : pas disponible
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : pas disponible
- IATA : pas disponible

- UN : Non applicable

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • En prévention, enlever les chaussures et vêtements souillés.
• Pour retirer le produit de la peau, rincer abondamment à l’eau et au savon.
• Mettre au rebut ou nettoyer soigneusement les chaussures et vêtements contaminés avant réutilisation.

eyes : • En prévention, enlever les verres de contact si présent.
• Rincer les yeux abondamment sous l’eau courante.

ingestion : • Aucune mesure particulière n’est requise.
• Ne pas faire vomir.
• Obtenir un avis médical en prévention.

inhalation : • Aucune mesure particulière n’est requise.
• En cas d’exposition à une quantité excessive en suspension, amener la victime à l’air frais.
• Si toux ou difficultés respiratoires apparaissent, obtenir des soins médicaux.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Huile minérale très raffinée (C15 - C50)

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 265-090-8, 265-091-3, 265-096-0, 265-097-6, 265-098-1, 265-101-6, 265-155-0, 265-156-6, 265-157-1, 265-158-7, 265-159-2, 265-160-8, 265-161-3, 265-166-0, 265-169-7, 265-176-5, 276-735-8, 276-736-3, 276-737-9, 276-738-4, 278-012-2

Concentration :from 70.0 to 99.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Alkylphénol

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.0 to 0.5

Dangers :

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Alkylphénol alkylé

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.0 to 0.5

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	*Aucune tenue protectrice n'est normalement requise.* • Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir une tenue protectrice adaptée aux opérations effectuées. • Matériau suggéré pour les gants : caoutchouc nitrile.
Yeux	*Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise.* • En cas de risque d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.
Peau	*Aucune tenue protectrice n'est normalement requise.* • Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir une tenue protectrice adaptée aux opérations effectuées. • Matériau suggéré pour les gants : caoutchouc nitrile.
Système respiratoire	*Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise.* • Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle applicable aux brouillages d'huile. • En cas de dépassement de cette limite, porter un appareil respiratoire homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de ce produit.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	• Sur des appareils respiratoires à purification d’air, utiliser une cartouche-filtre pour particules.
Corps	*Aucun détail supplémentaire (épaisseur, temps de perçage, type précis de combinaison ou écran facial) n’est fourni dans le texte fourni.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter toute contamination du sol et tout déversement de ce produit dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau. - Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. - Ne pas goûter ni ingérer. - Se laver soigneusement après chaque utilisation. - Lors de la manipulation, une charge électrostatique peut s'accumuler ; minimiser ce risque en adoptant des mesures de liaison et de mise à la terre appropriées (examen des opérations susceptibles de causer l'accumulation d'une charge électrostatique ou d'une atmosphère inflammable). - Ne pas utiliser le récipient sous pression ; ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer les récipients vides à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'inflammation. - Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés conformément à la réglementation en vigueur.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Les conditions de stockage sûr, ainsi que les éventuelles incompatibilités, sont indiquées comme « Non applicable »
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Huile hydraulique